



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



17 juin 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-sept juin deux-mille-treize (17 juin 2013) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Claude Labonté

Est absent : M. Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 154.06.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 17 JUIN 2013**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2013**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres sur invitation numéro 2013-03 relatif à la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire : Octroi de contrat;



- 6.2. Appel d'offres sur invitation numéro 2013-04 pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire : Octroi de contrat;
- 6.3. Appel d'offres public numéro 2013-05 pour le déneigement du secteur du lac Labelle : Octroi de contrat;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Embauche de personnel temporaire et étudiant;
 - 7.2. Autorisation de demander une marge de crédit à la Caisse pour couvrir les transactions régulières de la Municipalité;
 - 7.3. Permission de voirie au ministère des Transports du Québec;
 - 7.4. Services professionnels pour la préparation d'un plan de propriété du parc du Centenaire;
 - 7.5. Autorisation de signature d'un contrat avec Reliance Protectron inc. pour la surveillance des bâtiments municipaux;
 - 7.6. Entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Acquisition et installation de glissières de sécurité;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2013-014 sur le lot 53, rang F, dans le canton de Labelle situé au 12333, chemin Chadrofer (9818-54-1445);
 - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2013-015 sur le lot 242-47, dans le cadastre du Village situé sur la rue de la Montagne (0827-22-3963);
 - 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2013-018 sur le lot 13B-2, rang G, dans le canton de Joly situé au 3553, chemin du Lac-Labelle (0325-73-3671);
 - 9.4. Remplacement du nom de la route du Curé-Labelle par la route 117;
 - 9.5. Mandat pour la réalisation de structures d'acier pour l'affichage au village;
 - 9.6. Mandat pour la réalisation de panneaux de composite pour l'affichage au village;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Contribution de la Municipalité de Labelle pour la collecte de sang du 17 juillet 2013;
 - 11.2. Subventions à verser à la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
 - 11.3. Tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV;
 - 11.4. Demande de financement FAIC;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de mai 2013;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée



5. RÉS. 155.06.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 et celui de la séance extraordinaire du 10 juin 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 soit approuvé tel que rédigé par Mme Marie-France Turpin, secrétaire-trésorière adjointe ainsi que celui de la séance extraordinaire du 10 juin 2013, tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 156.06.2013 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-03 RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LABELLE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres numéro 2013-03 relatif à la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a procédé, le 7 juin 2013 à 15 h 05, à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2013-03 et suivant la grille d'évaluation et de pondération approuvée par le conseil par la résolution numéro 085.04.2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé, le 10 juin 2013, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE Jean-François Parent, architecte, s'est classé au premier rang au montant de 29 900 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, reçue le 4 juin 2013, d'aller de l'avant avec la préparation des plans et devis définitifs;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Labelle retienne les services de Jean-François Parent, architecte, le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total maximum de 34 377,53 \$ incluant les taxes (soit un montant total de 29 900 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 7 juin 2013, pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire de



Labelle, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité relatifs à l'appel d'offres numéro 2013-03.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la partie du présent contrat portant sur les services durant la construction, soit conditionnelle à l'approbation finale de l'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230 de la Municipalité du 2 mai 2013.

Adoptée

6.2

RÉS. 157.06.2013 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-04 RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LABELLE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres numéro 2013-04 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a procédé, le 7 juin 2013 à 15 h 05, à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2013-04 et suivant la grille d'évaluation et de pondération approuvée par le conseil par la résolution numéro 086.04.2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé, le 10 juin 2013, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE GALION EXPERTS-CONSEILS, s'est classé au premier rang au montant de 23 500 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, reçue le 4 juin 2013, d'aller de l'avant avec la préparation des plans et devis définitifs;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Labelle retienne les services de GALION EXPERTS-CONSEILS, le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total maximum de 27 019,13 \$ incluant les taxes (soit un montant total de 23 500 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 7 juin 2013, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire de Labelle, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité relatifs à l'appel d'offres numéro 2013-04.



Que la présente résolution tiende lieu de contrat entre les parties.

Que la partie du présent contrat portant sur les services durant la construction, soit conditionnelle à l'approbation finale de l'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230 de la Municipalité du 2 mai 2013.

Adoptée

6.3 RÉS. 158.06.2013 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2013-05 POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC LABELLE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 128.05.2013 mandatant la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres public pour le contrat de déneigement du secteur du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juin dernier et que la Municipalité n'a pas pu compléter l'étude de ces soumissions;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter la décision relative à l'octroi du contrat de déneigement du secteur du lac Labelle à une prochaine séance du conseil.

Adoptée

7.1 RÉS. 159.06.2013 EMPAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE ET ÉTUDIANT

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Mme Annie Sauriol à titre de préposée à l'horticulture (poste temporaire) pour la saison estivale 2013, tel que prévu à l'article 4.05 de la convention collective en vigueur.

De procéder à l'embauche de M. Hugo Bédard à titre de préposé à l'horticulture (poste étudiant) conformément aux dispositions de la politique 2013-51.

Suite au départ d'une animatrice, de procéder à l'embauche de Mme Maude Hébert à titre d'animatrice au camp de jour (poste étudiant) conformément aux dispositions de la politique 2013-51.

D'entériner l'embauche de Mme Ann-Catherine Desmarteaux, M. Anthony Lachaine et Mme Mélissa Martin-Poirier à titre de préposés aux espaces verts 2013 aux conditions salariales établies par la politique 2013-51.

Enfin, de modifier la résolution numéro 132.05.2013 pour corriger le salaire horaire de M. Younes Bentounsi qui doit être de 11 \$ au lieu de 10,50 \$ étant donné qu'il est à l'emploi de la Municipalité pour une deuxième année, et ce, conformément aux dispositions de la politique 2013-51.



Pour tous ces emplois, l'embauche est pour une période variable en fonction des besoins des services.

Adoptée

7.2 **RÉS. 160.06.2013 AUTORISATION DE DEMANDER UNE MARGE DE
CRÉDIT À LA CAISSE POUR COUVRIR LES
TRANSACTIONS RÉGULIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités anticipés par la Municipalité pour 2013 - 2014;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseiller présents :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de marge de crédit à la *Caisse Desjardins de La Rouge* afin de couvrir les transactions régulières de la Municipalité à son compte d'opération courant de un million de dollars (1 000 000 \$).

Adoptée

7.3 **RÉS. 161.06.2013 PERMISSION DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2013-2014 et qu'elle autorise Mme Claire Coulombe, directrice générale, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

Que la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée



7.4 RÉS. 162.06.2013 SERVICES PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE PROPRIÉTÉ DU PARC DU CENTENAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la dépense de services professionnels d'une valeur de 2 760 \$ plus taxes pour la préparation d'un plan de propriété du parc du Centenaire.

Que le montant de la facture soit payable par le poste budgétaire 02-61000-419 et remboursable par un éventuel règlement d'emprunt.

Adoptée

7.5 RÉS. 163.06.2013 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC RELIANCE PROTECTRON INC. POUR LA SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'uniformiser les contrats de surveillance des différents bâtiments de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix aux deux compagnies desservant actuellement la Municipalité, une seule a répondu;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de surveillance de tous les bâtiments municipaux à Reliance Protectron inc., pour une période de 5 ans, au prix annuel de 2 934,60 \$ et selon les modalités soumises dans leur offre du 15 mai 2013, sans augmentation pour toute la durée du contrat.

Que la compagnie Sécurité P. Brisson soit avisée que la Municipalité désire mettre fin à son contrat pour ce qui est du bâtiment situé au 6422-A, boul. du Curé-Labelle.

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à ce contrat.

Adoptée

7.6 RÉS. 164.06.2013 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une autorisation de principe de la sous-ministre adjointe au loisir et au sport concernant le projet de rénovation et de réaménagement du centre communautaire et d'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure présenté dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner une personne pour signer la convention d'aide financière liée à ce projet;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser la directrice du Service des loisirs et du tourisme de la Municipalité de Labelle, Mme Belinda Proulx, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de rénovation et de réaménagement du centre communautaire et d'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

Adoptée

8.1 **RÉS. 165.06.2013** **ACQUISITION ET INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT QU'il est important de protéger les usagers de la route par l'installation d'une glissière de sécurité sur le boulevard du Curé-Labelle (section anciennement chemin Nantel);

CONSIDÉRANT QU'une recherche de prix a été effectuée par le directeur du Service des travaux publics et que la firme « Ployard 2000 Inc. » offre le meilleur prix;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'acquisition et l'installation de glissières de sécurité sur le boulevard du Curé-Labelle (section anciennement chemin Nantel), au coût maximum de 3 955 \$ plus les taxes par la firme Ployard 2000 inc.

Que la dépense décrétée par la présente résolution soit prise à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières.

Adoptée

9.1 **RÉS. 166.06.2013** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-014 SUR LE LOT 53, RANG F, DANS LE CANTON DE LABELLE SITUÉ AU 12333, CHEMIN CHADROFER (9818-54-1445)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 5 mètres avec la marge avant pour l'agrandissement du bâtiment principal et d'un empiètement supplémentaire de 1,2 mètre dans la bande de 20 mètres du lac;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans la partie de terrain la moins profonde qui mesure 29,97 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Chadrofer ne touche pas à la ligne de propriété du terrain et qu'elle est située à plusieurs mètres plus loin;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est boisé entre le chemin et le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement de 1,2 mètre dans la bande de 20 mètres du lac pour l'agrandissement du bâtiment principal n'est pas nécessaire à cause de la largeur convenable de l'agrandissement à 20 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;



CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 028.05.2013 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation de 5 mètres avec la marge avant; pour l'agrandissement du bâtiment principal, et de refuser l'empiètement sur le latéral gauche de 1,2 mètres dans la bande de 20 mètres du lac, sur le lot 53, rang F, dans le canton de Labelle situé au 12333, chemin Chadrofer (9918-54-1445);

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la demande dérogation mineure de 5 mètres avec la marge avant pour l'agrandissement du bâtiment principal, sur le lot 53, rang F, dans le canton de Labelle situé au 12333, chemin Chadrofer (9818-54-1445).

De refuser l'empiètement sur le latéral gauche de 1,2 mètres dans la bande de 20 mètres du lac, sur le lot 53, rang F, dans le canton de Labelle situé au 12333, chemin Chadrofer (9918-54-1445).

Adoptée

**9.2 RÉS. 167.06.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2013-015 SUR LE LOT 242-47, DANS LE CADASTRE
DU VILLAGE SITUÉ SUR LA RUE DE LA MONTAGNE
(0827-22-3963)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation sur le coefficient d'occupation du sol de 8 % pour la construction de divers bâtiment sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans la zone Pa-25 et que le coefficient d'occupation du sol maximum autorisé est de 10 %.

CONSIDÉRANT QUE le terrain sera desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU'habituellement les terrains alimentés par les réseaux autorisent un coefficient d'occupation du sol de 30 %

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 029.05.2013 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



D'accepter la demande dérogation mineure de 8 % pour le dépassement du coefficient d'occupation du sol, sur le lot 242-47, dans le cadastre du Village situé sur la rue de la Montagne (0827-22-3963).

Adoptée

9.3 RÉS. 168.06.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-018 SUR LE LOT 13B-2, RANG G, DANS LE CANTON DE JOLY SITUÉ AU 3553, CHEMIN DU LAC-LABELLE (0325-73-3671)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 2,45 mètres de la marge latérale gauche pour l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté est d'une dimension de 12 pieds de large par 36 pi de profond;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement permettra l'aménagement d'un logement intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment principal sur le latéral gauche est la seule possibilité étant donné la présence d'un cours d'eau de l'autre côté de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 036.06.2013 recommandant au conseil d'accepter la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la demande de dérogation mineure de 2,45 mètres de la marge latérale gauche pour l'agrandissement du bâtiment principal, sur le lot 13B-2, rang G, dans le canton de Labelle situé au 3553, chemin du Lac-Labelle (0325-73-3671).

Adoptée

9.4 RÉS. 169.06.2013 REMPLACEMENT DU NOM DE LA ROUTE DU CURÉ-LABELLE PAR ROUTE 117

CONSIDÉRANT QUE les adresses des propriétés adjacentes à la route 117 sont désignées comme étant sur la route du Curé-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE dans le village de Labelle sur l'ancienne route 117, les adresses sont désignées comme étant sur le boulevard du Curé-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE suite au contournement de la route 117, de la modification d'une section de la rue Nantel par le boulevard du Curé-Labelle et du risque d'erreur des services d'urgences entre la route et le boulevard du Curé-Labelle;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De remplacer le toponyme « route du Curé-Labelle » par « route 117 ».

Adoptée

9.5 RÉS. 170.06.2013 MANDAT POUR LA RÉALISATION DE STRUCTURES D'ACIER POUR L’AFFICHAGE AU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE suite au contournement de la route 117 à l'extérieur du village, il y a lieu d'aménager des enseignes pour afficher certaines informations pour bien diriger les touristes et passants qui entrent dans le village;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à la réalisation d'une structure et lettrage d'acier pour trois enseignes;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été sollicitées pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Jofi inc. a été la seule entreprise à soumettre un prix;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater les entreprises Jofi inc. pour la réalisation des structures et lettrage en acier pour la somme de 9 583,92 \$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée à même le projet « Affichage et réaménagement du noyau villageois » dans le cadre du pacte rural.

Adoptée

9.6 RÉS. 171.06.2013 MANDAT POUR LA RÉALISATION DE PANNEAUX DE COMPOSITE POUR L’AFFICHAGE AU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE suite au contournement de la route 117 à l'extérieur du village, il y a lieu d'aménager des enseignes pour afficher certaines informations pour bien diriger les touristes et passants qui entrent dans le village;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à la réalisation de 5 panneaux et des plaquettes en composite pour trois enseignes;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été sollicitées pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Raytint a été le plus bas soumissionnaire des trois entreprises;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater l'entreprise Raytint pour la réalisation des panneaux et des plaquettes gravés en composite pour la somme de 3 595 \$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée à même le projet « Affichage et réaménagement du noyau villageois » dans le cadre du pacte rural.

Adoptée



11.1

**RÉS. 172.06.2013 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE
POUR LA COLLECTE DE SANG DU 17 JUILLET 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle croit qu'une collecte de sang est essentielle pour le maintien de la santé des personnes malades ou accidentées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle veut contribuer à cette œuvre par la tenue d'une collecte de sang le 17 juillet de 13 h 30 à 19 h 30;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De contribuer à cette œuvre :

- En payant le souper des bénévoles (+ ou - 15) qui resteront sur place durant toute la journée au gymnase du centre communautaire pour la collecte de sang du 17 juillet;
- En installant les pancartes de la collecte de sang aux extrémités du village le matin même de la collecte.

Adoptée

11.2

**RÉS. 173.06.2013 SUBVENTIONS À VERSER À LA SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites pour l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT les contraintes budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris en charge la gestion des employés de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder à la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle une contribution annuelle de 27 600 \$, moins les salaires et charges sociales versés aux employés affectés à l'horticulture, répartie de la façon suivante :

- Un montant forfaitaire de 5 000 \$;
- Le solde entre le montant de la contribution annuelle prévu moins le total des paiements réels des salaires et des charges sociales et du montant forfaitaire de 5 000 \$.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service parc et terrain de jeu – embellissement et horticulture, poste 02-70151-970.

Adoptée



11.3 RÉS. 174.06.2013 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION CHDL-CRHV

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour le tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV du Centre de services Rivière-Rouge du CSSS d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 26 août prochain au Club de golf Nominique au coût de 175 \$ chacun ainsi qu'une participation financière « Partenaire d'une normale » de 350 \$.

Que la présente dépense soit prise à même le poste budgétaire 02-11000-970.

Adoptée

11.4 RES. 175.06.2013 DEMANDE DE FINANCEMENT FAIC

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet d'aménagement d'un dôme sur la patinoire extérieure, une demande de subvention a été acheminée au Fonds d'Amélioration de l'Infrastructure Communautaire (FAIC) pour l'achat et l'installation de nouvelles bandes de patinoire;

CONSIDÉRANT QU'une acceptation conditionnelle a été obtenue;

CONSIDÉRANT QUE le FAIC demande certaines confirmations dans le but d'approuver officiellement cette aide financière;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'acceptation de la Municipalité de réaliser le projet d'achat et d'installation de nouvelles bandes de patinoire lors de l'aménagement d'un dôme sur la patinoire extérieure.

De confirmer la volonté de la Municipalité de contribuer le montant qui correspond à sa contribution (50%) pour le financement du projet.

D'autoriser Madame Belinda Proulx, directrice du Service des loisirs et du tourisme, à traiter du projet avec l'Agence.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1 RÉS. 176.06.2013 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2013

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de trois-cent-quatre-vingt-onze-mille-quatre-cent-cinquante dollars et quatre-vingt-huit cents (391 450,88 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ 9077-2146 Québec inc.	2 943,93 \$
➤ Agrégats de Labelle inc.	21 082,74 \$
➤ Buro Plus Martin	2 027,74 \$
➤ Geosynthétique ZTG inc.	2 161,53 \$
➤ Groupe maçonnerie LPR inc.	2 584,13 \$
➤ Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	22 923,15 \$
➤ JOFI (entreprises) enr.	3 308,44 \$
➤ André Laurin	24 722,46 \$
➤ Librairie Ste-Thérèse	2 934,38 \$
➤ Mabarex	2 483,46 \$
➤ MRC des Laurentides	235 300,04 \$
➤ Réfrigération MB inc.	3 694,22 \$
➤ Signal Services inc.	5 222,37 \$
➤ SODEM inc.	4 565,39 \$
➤ Somavrac C.C. inc.	6 576,57 \$
➤ Tessier Récréoparc inc.	15 994,17 \$

Adoptée

15.2

RÉS. 177.06.2013 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-vingt-six-mille-trois-cent-quatre-vingt-trois dollars et quarante cents (126 383,22 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 3618 à 3644 et les numéros de chèques de 35334 à 35351 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Association des propriétaires au Lac-Labelle	37 000,00 \$
➤ Société d'histoire de Chutes-aux-Iroquois	2 000,00 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 275,94 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 727,05 \$
➤ Pitneyworks	3 483,75 \$
➤ Hydro-Québec	2 195,66 \$
➤ Hydro-Québec	3 083,64 \$
➤ Hydro-Québec	3 179,11 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	8 693,34 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	24 399,24 \$
➤ Receveur général du Canada	10 046,36 \$

Adoptée

16.

VARIA

17.

PÉRIODE DE QUESTIONS



18. RÉS. 178.06.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 43.

Adoptée

_(signature)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(signature)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(signature)_____

Gilbert Brassard
Maire